

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-5/02

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Programme relatif à la reconstruction partielle du collège "La Mare aux Champs" à Vaux-le-Pénil.

Le collège « La Mare aux Champs » à Vaux-le-Pénil a été construit en 1968. Il a bénéficié au début des années 90 d'une reconstruction partielle sur rue pour accueillir la restauration, l'administration, le centre de documentation et quelques salles de classe. Il convient désormais de reconstruire le bâtiment principal à structure métallique qui ne répond plus aux normes pédagogiques. Préalablement au lancement de la consultation pour la désignation du maître d'œuvre, il convient d'approuver le programme technique de l'opération. L'opération considérée fait l'objet d'une démarche Haute Qualité Environnementale qui privilégiera la gestion de l'énergie, la gestion de l'eau, les conditions d'entretien ultérieur et la limitation des nuisances en phase chantier. L'enveloppe totale financière prévisionnelle de l'opération (études et travaux), d'un montant de 19 850 435,38 € TTC (valeur septembre 2010 hors aléas, imprévus et actualisation) et la part affectée aux travaux d'un montant de 13 315 000 € HT soit 15 924 740 € TTC (valeur septembre 2010), doivent également être arrêtées.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 85-704 en date du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1^{er} février 2010, approuvant le Budget Primitif,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme technique, joint en annexe à la présente délibération, concernant la reconstruction partielle du collège « La Mare aux Champs » à Vaux-le-Pénil.

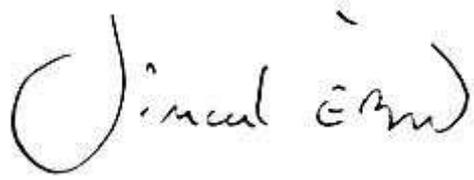
Article 2 : d'arrêter à un montant de **19 850 435,38 € TTC** (valeur septembre 2010 hors aléas, imprévus et actualisation) le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération et à un montant de **13 315 000 € HT** soit **15 924 740 € TTC** (valeur septembre 2010) le montant de la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

Article 3 : d'arrêter à un montant de **3 186 € HT** soit **3 810,46 € TTC** l'indemnité accordée à chaque candidat qui aura remis une maquette et à un montant de **50 700 € HT** soit **60 637,20 € TTC** l'indemnité accordée à chaque candidat ayant remis un projet dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre correspondant.

Article 4 : de prélever les crédits pour l'étude sur l'action "Constructions, extensions, réhabilitations", opération : Reconstruction Collège La Mare aux Champs à Vaux-le-Pénil (Etudes)".

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ